

## **Compte-rendu du Conseil communautaire du 27 février 2008, à Monteignet-sur-l'Andelot**

### **Dernière séance du Conseil communautaire**

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente de Monteignet-sur-l'Andelot.

Les délibérations prises lors de la réunion sont les suivantes :

#### **• Comptes de gestion 2007 et comptes administratifs 2007**

En 2007, le budget principal de la Communauté de Communes s'équilibrait tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 926 711 € dont 2 347 662 € en fonctionnement et 579 049 € en investissement. L'exercice budgétaire est aujourd'hui clos et l'exécution du budget présente un excédent de fonctionnement de 318 046,29 € et un excédent d'investissement de 129 730,84 €. Le budget annexe de la zone d'activités des Prés Liats, quant à lui, s'équilibrait tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 853 072 €. Il présente un résultat d'investissement négatif de 184 103,52 €.

Les comptes de gestion 2007 (Budgets Principal et Annexe) ont été approuvés à l'unanimité. Les comptes administratifs 2007 ont été approuvés par 37 voix pour, le Président s'étant retiré, (Budgets Principal et Annexe). Les écritures sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion de Monsieur le Percepteur.

#### **• Approbation du Budget Primitif principal 2008**

Le budget qui a été proposé traduit fidèlement les propositions contenues dans le rapport d'orientations budgétaires présenté lors de la précédente séance du 7 février.

L'essentiel des dépenses de la section de fonctionnement concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des participations des organismes au sein desquels siège la Communauté de Communes, tels que le SMAT du Bassin de Sioule (60 500 €), l'Office de Tourisme (78 000 €) ainsi que l'aide aux travaux de ravalement de façades (75 000 €) etc.

Les dépenses de la section d'investissement seront essentiellement consacrées à la réalisation du SCOT (62 970 €) à la mise en œuvre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » sur les coteaux calcaires de Gannat, Mazerier, Jenzat et Saulzet et du jeu de pistes (137 730 €), etc

De plus, il a été proposé de verser une subvention d'équilibre au budget annexe de 138 677 € pour éviter d'inscrire un emprunt supplémentaire.

Le Conseil communautaire, sur avis de la Commission des finances, a approuvé à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2008 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 977 020 € dont 2 555 598 € en section de fonctionnement et 421 422 € en section d'investissement.

• **Approbation du budget primitif annexe 2008 (zone d'activités des Prés Liats)** à l'unanimité par le Conseil communautaire. Les crédits concernent principalement la fin des travaux relatifs à l'aménagement de la zone d'activités des Prés Liats, l'assurance du mobilier urbain, la maintenance de la station d'épuration, les totems, etc. Le budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 908 254 € dont 539 690 € en section de fonctionnement et 368 564 € en section d'investissement.

• **Vote des taux de taxes additionnelles et de la TP de Zone** : Considérant la bonne situation financière de la Communauté de communes, les membres du conseil communautaire ont décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants : la taxe d'habitation à 0,557 %, le foncier bâti à 0,835 %, le foncier non bâti à 1,680 % et la taxe professionnelle à 0,982 %. Le taux de la taxe professionnelle de zone est maintenu à 14,00 %.

• **Attribution de subventions 2008** : Sur avis de la Commission des finances, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour 2008 : 1 908 euros à l'ADIL, 300 euros au CCJA, 400 euros à l'ADAVIP, 10 735 euros à la Mission Locale, 800 euros au Comité d'Expansion Economique de l'Allier, 78 000 euros à l'Office de Tourisme communautaire,

3 770 euros à l'association des Amis de Radio Coquelicot, 7 525 euros à Concordia et une réserve de 2 836 euros. Au total, 107 000 euros de subventions sont prévus au budget communautaire pour 2008.

• **Taux d'avancement pour le personnel communautaire**

Conformément à la loi du 17 février 2007, les taux de promotion des fonctionnaires remplissant les conditions pour les avancements de grade ont été fixés par le Conseil communautaire à l'unanimité après avis favorable du comité technique paritaire.

• **Charte locale paysagère et architecturale : programme de communication**

Monsieur le Président a été autorisé à lancer une consultation pour la réalisation de plaquettes de communication sur différents thèmes traités dans la Charte locale paysagère et architecturale. Il s'agit de diffuser au plus grand nombre – élus, propriétaires et entrepreneurs – les préconisations de la Charte locale paysagère et architecturale réalisée en 2005. Les élus souhaitent que leur village évolue pour accueillir de nouvelles populations, maintenir leur école, les commerces et les services publics. Mais cette évolution ne doit pas se faire au détriment du caractère rural des bourgs qui méritent une attention particulière : comment aménager les villages sans perdre leur esprit champêtre ? Comment mieux intégrer les lotissements ? La Charte donne des pistes de réflexion à ces questions essentielles pour améliorer le cadre de vie dans les villages.

• **Gannat en Foires : avenant n° 1 à la convention pour l'organisation de l'édition 2007 et approbation du budget prévisionnel de Gannat en Foires 2008**

L'ANCT (Association nationale cultures et traditions) a remis le bilan de la manifestation « Gannat en Foires 2007 ». Les bons résultats de la manifestation n'ont pas permis d'équilibrer le budget de la manifestation qui fait apparaître un déficit de 6 692 € HT (l'association récupérant la TVA). Il s'explique d'une part, par l'absence des fonds LEADER + et d'autre part, le salaire du commercial qui a occupé son temps plein à la recherche d'exposants. Suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, le Président a été autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention qui fixait la participation initiale de la Communauté de communes à hauteur de 15 000 €. De plus, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel pour l'organisation de Gannat en Foires 2008 et qui fixe la participation à hauteur de 20 000 €.

Pour cette dernière séance, Monsieur Louis HUGUET a rappelé les réalisations majeures qui ont marqué ce mandat : la Maison de l'Enfance, le siège communautaire, l'aménagement de la zone d'activités des Prés Liats, les chantiers d'insertion, etc. Il a également souligné la situation financière particulièrement saine de la Communauté de communes.

Au-delà de leurs appartenances politiques, les élus ont appris à se rencontrer et à travailler ensemble autour de projets communs. Il a donc remercié tous les délégués communautaires pour leur assiduité lors des réunions du conseil communautaire et dans les différentes commissions.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.